

## PAEN « Vallée du Gier Pilatoise » MEMENTO – PLAN D’ACTIONS



Ce document synthétise les principales actions identifiées dans le PAEN. Sous la forme d'une « boîte à outils » à adapter en fonction des projets de l'exploitation, elle renvoie vers différents programmes existants avec des possibilités d'accompagnement et de subvention variables.

En parallèle, des mesures complémentaires sont animées pour coordonner, valoriser et évaluer le dispositif. On peut citer la mise en place d'une stratégie et veille foncière, les suivis photographiques du paysage et les inventaires naturalistes, la communication et l'information sur la démarche.

Des travaux sur le matériel agricole sont également prévus avec la fédération départementale des CUMA.

### Pour plus d'informations

- Parc du Pilat - Caroline Champaillet – Tel : 04 74 87 52 01
- Conseil Général - service agriculture – Tel : 04 77 48 40 52
- St Etienne Métropole - service agriculture – Tel : 04 77 53 73 60

### 1. Renforcement de l'économie agricole

Action	Objectifs	Interlocuteur	Taux de subvention	Modalités
Développement des circuits courts	- Développer une offre de production fermière en maraîchage	RUSE	Gratuit	Conseils et promotion
	- Soutenir les projets collectifs de valorisation des produits locaux (vente, transformation)	St Etienne Métropole	30% Plafond : 30 000€/projet	Aides aux investissements Accompagnement gratuit (chambre d'agriculture 42)
	- Analyser les débouchés et les attentes des consommateurs		Gratuit	Préconisations
Diversification des produits	- Améliorer la qualité des produits et la fonctionnalité des ateliers de production fermière	Conseil Général de la Loire	30% Plancher : 2 300€ Plafond : 7 500€	Equipements pour la transformation des produits
	- Convertir à l'agriculture biologique (diagnostic et évaluation des coûts)	ARDAB	Gratuit	Accompagnement
Transmission/reprise d'exploitations	- Conseiller à l'installation et à la transmission	Chambre d'agriculture	Gratuit	Points d'accueil
	- Conseiller pour anticiper la cession de l'exploitation	St Etienne Métropole	Gratuit	Accompagnement de la chambre d'agriculture 42
Marque « Pilat, mon parc naturel régional »	- Créer un réseau d'acteurs - Utiliser le logo sur les produits	Parc du Pilat	Gratuit	

## 2. Amélioration des conditions d'exploitation

Action	Objectifs	Interlocuteur	Taux de subvention	Modalités
<b>Economie d'eau potable</b>	- Réduire la consommation d'eau potable dans les usages agricoles hors irrigation (forages, récupération d'eaux de toiture...)	Conseil Général de la Loire	40 % + 10% si utilisation d'énergie renouvelable	Etudes et travaux compris entre 2000 et 7500 € HT
<b>Remise en état de culture de parcelles abandonnées</b>	- Ouvrir le milieu : débroussaillage, dessouchage - Aménager l'accès - Faciliter la mécanisation	Parc du Pilat	40% Plafond : 7 600€ HT	
<b>Regroupement, réorganisation, échanges parcellaires</b>	- Faciliter l'accès au foncier - Organiser le foncier de façon cohérente	Non défini	80%	Remboursement des frais de notaire et géomètre (pour les échanges et non l'achat de parcelles)
<b>Centrale de méthanisation</b>	- Elaborer une filière amont et aval entre agriculteurs et industriel	Parc du Pilat		

## 3. Préservation des milieux naturels et des paysages

Action	Objectifs	Interlocuteur	Taux de subvention	Modalités
<b>Restauration d'un réseau bocager</b>	- Conseiller sur l'implantation - Accompagner sur les plantations et entretiens des haies	Parc du Pilat	30% (minimum)	Linéaire minimum à planter : 3m Engagement pour un entretien pendant 3 ans
<b>Aménagement de mares et de points d'eau prairiaux</b>	- Améliorer les mares existantes - Créer de nouvelles mares	Parc du Pilat	40% (minimum)	Etudes et travaux compris entre 2000 et 7500 € HT
<b>Gestion des milieux naturels</b>	- Rouvrir les friches - Mettre en place les MAET	Parc du Pilat	Non défini	
<b>Aménagement des abords des fermes</b>	- Séparer l'activité de l'habitation	Conseil Général de la Loire	30% Plafond : 12 200€	Uniquement pour les jeunes agriculteurs
	- Intégrer le bâtiment dans le paysage	Conseil Général de la Loire	50% Plafond : 18 000€	Bâtiments construits avant 1994